

Luxembourg, le 30 mars 2009

Dans le cadre de la convention UELZECHTDALL, les administrations communales de Lintgen, de Lorentzweiler, de Mersch, de Steinsel et de Walferdange, d'une part et le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire d'autre part, ont dévoilé le 30 mars 2009, lors d'une conférence de presse, le logo de la coopération et ont présenté la première brochure d'information. Celle-ci sera distribuée à tous les ménages des cinq communes partenaires.

Signée le 13 décembre 2007, les parties prenantes de la convention se sont données pour mission de garantir, sur les bases d'une solidarité et d'une collaboration intercommunales accrues, la complémentarité entre les objectifs économiques, écologiques et sociaux d'un développement territorial durable.

Une première séance plénière s'est déroulée le 19 mars 2008 ayant permis d'entamer officiellement la mise en œuvre de la convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de l'UELZECHTDALL. En unissant leurs compétences respectives, les signataires souhaitent garantir ainsi l'attractivité de la vallée en tant que lieu de résidence, de travail et de détente à long terme.

Lors de son intervention, le ministre Jean-Marie Halsdorf dans sa fonction de coprésident a rappelé qu'il est primordial d'initier conjointement des coopérations intercommunales dans les espaces dynamiques du Luxembourg. La Vallée de l'Alzette fait justement partie de ces espaces comme le souligne le concept intégré IVL et est également repris, en tant qu'objectif, dans le Programme directeur d'aménagement du territoire en vue de développer les espaces urbains et ruraux par le biais de coopérations intercommunales. Monsieur le bourgmestre de Walferdange Guy Arendt dans sa fonction de coprésident a précisé le fonctionnement des deux comités politique et technique de la convention. Ainsi, la convention UELZECHTDALL est en phase avec les objectifs et stratégies définis dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire du Luxembourg et apportera une plus-value pour les citoyens des communes partenaires.

Par ailleurs, les deux coprésidents ont souligné que trois thèmes essentiels devront être traités dans le cadre des travaux à mener: ceux du logement, des transports publics et de la mise en valeur des espaces verts.

Finalement, le ministre a félicité les communes partenaires dans leur démarche de promotion, de communication et d'identification de leur collaboration auprès des 25.000 citoyens qui se traduit tant par le logo que par la publication de la brochure d'information.

Communiqué par les coprésidents de la convention Uelzechtdall : Monsieur le ministre Jean-Marie Halsdorf et Monsieur le bourgmestre Guy Arendt.

Pour en savoir plus :

Jean-Marie Halsdorf signe la convention pour un développement coordonné et intégratif des communes de la vallée de l'Alzette (13-12-2007)

http://www.miat.public.lu/actualites/2007/12/1312_jmh_signature_convention_vallee_alzette/index.html

Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la vallée de l'Alzette

http://www.miat.public.lu/amenagement_territoire/planification_regionale/vallee_alzette/convention_vallee_alzette.pdf